

# PROCES-VERBAL

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 06 Décembre 2022, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/11/2022

Secrétaire : FIAMENGHI Martine

**Présents (14)** : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

**Absent (1)** : DONZEL Jérôme

**Nombre de Conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14**

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30.**

### PRESENTATION ET ESTIMATION D'UN AUDIT POUR LA VOIRIE PAR LE SERVICE DE LA POSTE

La poste est venue présenter aux élus son service solution audit de la voirie, solution géoréférencement et tableaux de classement des voies.

Cet audit est réalisé par le facteur lors de sa tournée sur quatre mois avec une validité de 3 ans. Une caméra est fixée sur la voiture et les images sont analysées par une société spécialisée. L'estimation détaillée par service a été présentée. Les élus prendront une décision ultérieurement à ce sujet.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2022

Mme Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25/10/2022. Ne soulevant aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### INFORMATIONS GENERALES

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire précise que M. COUX Emmanuel a assisté au conseil communautaire du 10/11/2022. Un nouveau Vice-Président a été élu suite à une démission.
- Mme Le Maire n'a pas pu assister au comité des maires du 17/11/2022. Elle a été remplacée par M. COUX Emmanuel. Il a été présenté la démarche du plan de mobilité simplifié.
- Mme Le Maire fait le point sur le comité des maires du 01/12/2022 : présentation de la convention avec la compagnie Autochtone et les Microfolies et mise en place d'un théâtre ambulancier. Lancement de l'OPAH (Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat). Concernant les finances, il est prévu une augmentation de la redevance assainissement afin d'équilibrer le budget.

## **COMMISSION URBANISME**

### **M. BERTHET Daniel fait le point sur les autorisations d'urbanisme instruites**

- 1 déclaration de travaux pour un abri de jardin, au nom de M. BOUILLIEZ Rodolphe, Route des Vignobles, refusée le 29/11/2022.
- 1 déclaration de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques, au nom de la SAS Terre et Lac pour le compte du centre équestre, Route des Plattières, accordée le 25/10/2022.
- 1 déclaration de travaux pour une véranda, au nom de Mme ANTIGNAC Maryline, Rue Galloux, refusée le 09/11/2022.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE**

M. BERTHET Daniel fait le point sur le chantier du cheminement du lac qui est terminé. Il reste la signalisation à finaliser.

Des panneaux vont être mis en place aux abords du lac et au parking. Il est nécessaire de revoir les interdictions de certains usages (accès au quad, engins motorisés...) en concertation avec les maires de St-Pierre de Soucy et Les Mollettes.

Mme Le Maire précise qu'il convient de prévoir la journée de nettoyage de la commune en mars 2023.

**COMMISSION COMMUNICATION** : M. COUX Emmanuel fait le point sur le bulletin municipal de 2023. 47 articles sont à écrire et seront illustrés par de nombreuses photos. Les élus sont invités à déposer leurs photos prises lors des événements de la commune sur DROPBOX pour alimenter le patrimoine photographique de la commune.

## **COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE**

Mme FIAMENGHI Martine précise que la distribution du colis de Noël des personnes de 75 ans et plus sera effectuée le 16 ou 17/12/2022.

Le marché de Noël du 17/12/2022 devrait accueillir 40 exposants. Les associations sont très actives et motivées pour la préparation de ce marché.

Le Noël des enfants de la commune (0 à 10 ans) aura lieu le 17/12/2022 avec un spectacle de Josiane BARRE à 16 h 30 dans la salle polyvalente.

Le feu d'artifice sera tiré vers 19 h 30.

Les vœux du Maire auront lieu le 13/01/2023.

## **COMMISSION DES TRAVAUX**

M. MOLLARD André précise que les travaux de réfection du toit de l'Eglise avancent bien.

Un courrier aux propriétaires concernés par la vente de terrain à la commune pour l'aménagement de la traversée du Pognient a été envoyé en précisant le prix d'acquisition.



## 1- CONVENTION FINANCIERE DE CREATION D'IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) ENTRE LA COMMUNE ET LE SDES

Mme Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'installation de bornes IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

A cette occasion, il est rappelé le transfert de la compétence IRVE de la commune de Ste-Hélène-du-Lac vers le SDES par délibération du Conseil municipal le 20/09/2022. Le transfert de compétence pour une mutualisation du service présente un intérêt pour le territoire de la Savoie et de la commune.

Les caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

Commune d'implantation : Sainte Hélène du Lac

Secteur(s) : Parking de la mairie et route des Plattières

Nombre de bornes : 2

Type de borne : 22/24 kW - AC/DC- 2 PDC et 22 kW - AC- 2 PDC.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en confiant les travaux à l'entreprise Citéos titulaire d'un marché de travaux à bons de commande.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seules prestations et travaux transférés au SDES s'élève à **41 776,24 € TTC** (26 221,70 € + 15 554,54 €). La participation financière prévisionnelle de la commune s'élève à **17 198,44 € TTC** (11 200,71 € + 5997,73 €) et concerne les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De prévoir les crédits d'investissement nécessaires au budget primitif de la commune et de donner mandat au Maire pour régler les sommes dues au SDES ;
- De prévoir le cas échéant, dans chaque budget annuel, les crédits correspondant aux dépenses de fonctionnement et de donner mandat au Maire pour régler les sommes dues au SDES.
- D'autoriser Mme le Maire, à signer la convention financière de création d'IRVE, son Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) et tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

## 2- ADHESION AU GUICHET DE CŒUR DE SAVOIE POUR LA RENOVATION DE L'HABITAT

Dans le cadre de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH - 2022-2027, la Communauté de Communes met en place un guichet « Cœur de Savoie » donnant la possibilité aux communes qui le souhaitent de participer au soutien financier des projets individuels et collectifs de rénovation de l'habitat privé.

Ce guichet permet également aux communes adhérentes de mutualiser le travail d'instruction des dossiers de demande de subvention.

La proposition de participation de la commune est calculée sur la base de l'aide intercommunale, elle-même définie dans le « Règlement d'attribution des aides apportées par la Communauté de Communes Cœur de Savoie et les Communes Volontaires ».

Les possibilités d'adhésion au Guichet Cœur de Savoie sont déclinées selon 3 types (« bouquets ») de participation, au choix et cumulables entre elles :

**1- Aide aux travaux dans le cadre du dispositif ANAH** (rénovation énergétique, habitat dégradé, autonomie) : le choix du taux de participation de la commune est de 25% ou de 50% de l'aide intercommunale pour l'ensemble des aides correspondantes.

**2- Aide aux travaux de rénovation énergétique hors dossiers ANAH:** le choix du taux de participation de la commune est également de 25% ou de 50% de l'aide intercommunale.

**3- Autres aides complémentaires :** prime à la création d'espaces extérieurs (balcons, terrasses, stationnement...), prime à la rénovation de logements vacants depuis 2 ans ou plus, fonds d'aide aux travaux liés à la maîtrise de l'énergie, prime à la fusion de logements, prime pour le ravalement de façade : Il est proposé de participer à chacune de ces aides isolément :

- pour un montant de 5, 10 ou 15€/m<sup>2</sup> pour les aides aux façades (4 communes centre)
- pour un montant égal à 50% de l'aide intercommunale pour les autres aides.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- Décide d'adhérer au « Guichet Cœur de Savoie » mis en place par la Communauté de Communes tel que présenté en séance et apporter son soutien financier aux projets de rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH 2022- 2027.

- Décide que l'intervention communale débutera à compter du 1er Janvier 2023 et portera sur les thématiques suivantes et selon les taux de participation suivants :

Aide	Taux de participation (% de l'aide intercommunale)
Projets éligibles ANAH (rénovation énergétique, habitat dégradé, autonomie)	50%
Projets rénovation énergétique hors Anah	50%
Prime à la rénovation de logements vacants depuis 2 ans ou plus (propriétaires occupants et bailleurs)	50 %
Fonds d'aide aux travaux liés à la maîtrise de l'énergie (programme de lutte contre la précarité énergétique)	50 %

- Abroge la délibération n°35-2021 du 05/07/2021 portant adhésion au Guichet Unique Départemental.

- Valide les modalités de participation des communes volontaires qui définissent notamment :

- l'articulation des échanges d'information entre le Guichet Cœur de Savoie et la Commune,
- le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
- le respect du principe commun d'information du public.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document concernant ce projet.

**3- PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 avant le vote du BP (budget communal)**

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts en section d'investissement de l'année N -1. en retranchant les crédits afférents au remboursement de la dette (compte 16 en dépense) et le résultat reporté.

Soit  $(1\ 334\ 531 - 61\ 000) = 1\ 273\ 531\ € : 4 = 318\ 382.75\ €$ .

- précise le montant et l'affectation de chaque dépense :

Compte 10226 (taxe aménagement) = 1000 €

Compte 165 (remboursement caution appartement) = 6 00 €

Compte 202 (document urbanisme) = 5 000 €



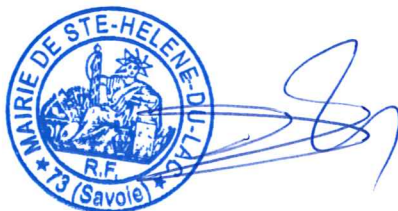
Compte 203 (études) = 20 000 €  
Compte 20421 (subvention aux particuliers) = 1 000 €  
Compte 2051 (logiciels) = 2 000 €  
Compte 2111 (achat de terrain) = 8 000 €  
Compte 212 (pompe jardins de Marie) = 5 000 €  
Compte 2131 (équipement du cimetière) = 2 000 €  
Compte 2135 (installations générales) = 5 000 €  
Compte 2138 (autres constructions) = 5 000 €  
Compte 2151 (réseaux de voirie) = 10 000 €  
Compte 2152 (panneaux de signalisation) = 5 000 €  
Compte 21538 (autres réseaux) = 50 000 €  
Compte 2156 (poteau incendie) = 4 000 €  
Compte 2157/98 Matériel de voirie = 2 000 €  
Compte 2158 (petits matériels) = 2 000 €  
Compte 2183 (matériel informatique) = 5 000 €  
Compte 2184/108 « Mobilier » = 2 000 €  
Compte 2188 (Frigo, lave-vaisselle) = 5 000 €  
Compte 231/74 (Réfection toit Eglise) = 10 000 €  
Compte 231/76 (Réfection toit garage communal) = 100 000 €  
**TOTAL = 249 600 €**

### DIVERS :

- Les élus ont décidé la gratuité du repas de NOEL pour les enfants de l'école de Ste-Hélène-du-Lac qui mangent à la cantine.
- Mme Le Maire fait le point sur la réunion qui a eu lieu en préfecture au sujet du délestage électrique. Les maires seront sollicités pour mettre en place une cellule de crise la veille de la coupure de 17 h à 21 h 30. L'application à télécharger est EcoWatt. La préfecture doit envoyer en mairie des fiches détaillées à ce sujet.
- M COUX Emmanuel fait le point concernant la fibre optique. Le raccordement des hameaux du Chef-Lieu et de la Gare est terminé. Les différents opérateurs (Orange, Sfr, Bouygues, Free) prendront contact avec leurs clients et proposeront des abonnements Fibre optique incluant le raccordement final (de l'armoire de rue au domicile), qui est à leur charge. Les clients peuvent accepter l'offre d'un opérateur (en général légèrement plus chère que l'offre ADSL). Les autres hameaux devraient être raccordés dans le courant du 1er semestre 2023.
- M. BATTARD Patrick fait le point sur l'après-midi récréative du 29/10/2022 organisée par la commune et le Conseil municipal jeunes pour les 10 à 18 ans. Il y a eu peu de participants ce qui est vraiment dommage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,  
Martine FIAMENGLI

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Martine Fiamengli.

**Procès-verbal adopté lors de la séance du conseil municipal du 21 FEV. 2023**  
**Mise en ligne sur le site internet de la commune le : 24 FEV. 2023**